

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC
11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Soumissions télécopier : (819) 997-9776
Courriel ePost Connex :
tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Innovation Procurement Directorate
Direction des achats innovateurs
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Étage 4
Gatineau, Québec
K1A 0S5

Title-Sujet Système de détection et d'identification à distance (SDID)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-18ADIS/B	Amendment No. - N° modif. 017
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-18ADIS/B	Date 4 mai 2020
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG	
File No. - N° de dossier 010sl.W8476-18ADIS/B	CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 2:00 PM on - le 30 juillet 2020	Time Zone Fuseau horaire Heure normale de l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: April Campbell	Buyer Id - Id de l'acheteur 010sl
Telephone No. - N° de téléphone 613-858-9485	FAX No. - N° de FAX
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES.

Correction : La réponse à la question 103 était incorrecte. La réponse devrait plutôt être :

R103 La date de clôture est reportée au 30 juillet 2020.

Q109 À l'appendice AA de l'annexe A du volume 2, ID des exigences du système 19 à 25, on indique que « le SDID devrait détecter et définir tous les CWA non obligatoires répertoriés au tableau A de la pièce jointe AA1, appendice AA, annexe A aux niveaux de détection (concentrations) précisés. »

- a) Si un système proposé ne détecte aucun des éléments non obligatoires, est-ce que cela posera un problème ou aura une incidence sur la note?
- b) Si le système proposé peut détecter, par exemple, le chlore, quelle sera l'incidence sur le critère de notation?
- c) Si un système peut détecter tous les CWA figurant dans le tableau, la notation pour cette catégorie est fondée sur les essais par RDDC avec un ensemble de huit agents simulés. Quelle est la corrélation entre les points pour les essais par RDDC et la capacité du système de détecter tous les CWA?

R109 a) Tant que les éléments obligatoires sont détectés, cela aura seulement une incidence sur la notation.
b) Conformément à la PIÈCE JOINTE 2B À LA PARTIE 4 du volume 1, section 4.2, CC15, les points seront attribués en fonction du nombre de produits chimiques industriels toxiques (PCIT) détectés au-delà des PCIT obligatoires indiqués à la PIÈCE JOINTE 2B À LA PARTIE 4, section 3, O22.
c) La capacité de détecter tous les CWA indiqués à la PIÈCE JOINTE 2B À LA PARTIE 4 du volume 1, section 3, O18 à O21 doit être offerte pour que la soumission soit considérée comme conforme. Le système de notation pour l'essai de laboratoire par RDDC est décrit à la PIÈCE JOINTE 2B À LA PARTIE 4 du volume 1, section 2C. Celui-ci permettra de noter l'exactitude, la précision et la vitesse de détection des systèmes dans un environnement contrôlé.

Q110 TPSGC peut-il nous donner les spectres d'absorption IR des huit substances sous forme de vapeur qui seront utilisées aux fins des essais par RDDC?

R110 Veuillez vous reporter à la modification n° 005, R14. Les spectres peuvent être fournis dans différents formats de données.

Q111 Les essais de qualification, à la suite de l'attribution du contrat, sont décrits de cette façon :

Les essais de qualification doivent également comprendre des essais d'endurance de 48 heures visant de 4 à 6 SDID entièrement fonctionnels et fondés sur un réseau sans fil. Le registre des essais sera analysé pour vérifier la performance.

Est-ce que ces 4 à 6 unités font partie des 32 unités à livrer?

R111 Oui.

Q112 Dans le volume 1 : Instructions et exigences à l'intention des soumissionnaires à la section 3.5.13, O178, on indique que « le SDID doit fonctionner après un essai de chute d'une hauteur d'un mètre durant le transport tactique dans ses étuis, tel que décrit dans la norme MIL-STD-810G (méthode 516.7, procédure IV applicable à l'équipement transporté par infanterie et les personnes) [indique MIL-STD-810H et méthode 516.8 dans la demande de soumissions] » (vérification au moyen d'un narratif)

Puis à la section 4.2 – Critères cotés, CC50, on indique : « Les éléments du SDID doivent fonctionner, sortis de leurs étuis, après un essai de chute d'une hauteur de un mètre durant le transport tactique, tel que décrit dans la norme MIL-STD-810H, méthode 516.8, procédure IV applicable à l'équipement transporté par l'infanterie et les personnes. » [indique MIL-STD-810H dans la demande de soumissions] (vérification au moyen d'un rapport d'essai)

TPSGC peut-il clarifier ce qu'il entend par « éléments »? (c.-à-d., tête de détection, cardan, etc.)

R112 Cette exigence porte sur tous les éléments du SDID, sauf les radios et les ordinateurs portables qui sont fournis par le Canada à titre d'équipement fourni par le gouvernement. Toutefois, on reconnaît que certains éléments de tiers comme le trépied, les batteries ou les câbles pourraient ne pas être soumis à ces essais. L'important, ce sont surtout les rapports d'essai pour les éléments du système de détection (tête de détection, cardan, contrôleur, etc.).

Q113 Le CC50 exige un rapport d'essai. [TPSGC peut-il préciser ce qui devrait être mis à l'essai? \(Le SDID au complet, la tête de détection ou une pièce en particulier?\)](#). Au volume 1 : Instructions et exigences à l'intention des soumissionnaires, section 3.5.12, O174, on indique que « le SDID ne doit pas être endommagé et doit être en mesure de fonctionner à la suite d'un essai de vibration de type militaire standard ». [TPSGC pourrait-il préciser ce qu'il entend par « essai de vibration de type militaire standard »](#).

R113 Voir la modification n° 12, R90.